

**PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de BARBIÈRES**  
**- Lundi 10 mars 2025 à 20h00 -**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de BARBIÈRES (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PRÉVIEU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 03 mars 2025.

**Nombre de conseillers en exercice :** 15      **Présents :** 10      **Votants :** 12

**Présents :** Bernard PRÉVIEU, Nadège ROCHIER, Gilles BONNARDEL, Amélie BESSON, David MIRABEL, Marie-Christiane MESSUE, Adrien ARTIGE, Hervé DEPREUX, Julien MARTIN-SISTERON, et Jacques BONHOURE.

**Absents et excusés :** Patricia MAGNAT qui donné pouvoir à Bernard PRÉVIEU, Pierre-Yves CANET et Robert FLORES qui a donné pouvoir à David MIRABEL.

**Absentes :** Marie ALLOIX et Carole BARRUYER.

**Secrétaire de séance :** Jacques BONHOURE a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Avenant au bail commercial du bar-restaurant – révision du loyer
2. Demande de subvention pour le séjour vélo classe des CM1/CM2
3. Modification des tarifs et de la grille de répartition du quotient familial de l'ALSH La Barberolle
4. Création d'un nouveau tarif cantine et modification du règlement intérieur pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)
5. Questions diverses :
  - Demande d'aide financière – Association des victimes du bal de Crépol

**Le procès-verbal du 03 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation ni réserve.**

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour annoncé, le Maire invite M. Pierre TAULEIGNE propriétaire du Bar Restaurant et locataire de ce bien communal, à exposer sa requête. Il souhaiterait payer un loyer à 800 € et participer à une partie des travaux de mise aux normes accessibilité.

**1- AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DU BAR-RESTAURANT – RÉVISION DU LOYER**

Compte tenu des précédents échanges, l'avenant du bail sera revu ultérieurement après avoir eu connaissance des éléments que M. TAULEIGNE doit fournir d'ici 3 semaines. La commune va faire chiffrer les travaux des sanitaires.

**2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SÉJOUR VÉLO CLASSE DES CM1/CM2**

Mme la Directrice de l'école de Barbières a adressé une demande de subvention pour le projet de 4 étapes vélo du 20 mai au 23 mai 2025 avec la classe de CM1/CM2.

Pour pallier au manque de financement, les parents d'élèves de cette classe vont organiser des actions. Cependant n'étant pas certaine d'atteindre le financement prévu, elle demande une participation à la commune répartie ainsi :

- 700 € frais de séjour
- 160 € frais de déplacements des parents pour les navettes du soir, retour au camping.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de subventionner le séjour.

### **3- MODIFICATION DES TARIFS ET DE LA GRILLE DE RÉPARTITION DU QUOTIENT FAMILIAL DE L'ALSH LA BARBEROLLE**

N'ayant pas les documents nécessaires pour se positionner, la délibération est reportée ultérieurement.

### **4- CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF CANTINE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)**

La cuisine centrale ne fournit pas de repas spécifique pour les enfants allergiques ou intolérants à certains aliments, la commune propose que les familles fournissent les repas.

Et par équité, par rapport aux autres enfants, il est proposé de faire payer deux ½ heures de garderie pour la manipulation des aliments, la prise en charge et la surveillance de l'enfant.

Afin de répondre aux possibles demandes des familles d'enfants en situation de PAI alimentaire, il est nécessaire d'apporter une modification au règlement intérieur de la Cantine Scolaire à l'article 8 : tarifs, en rajoutant le paragraphe suivant :

« Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI alimentaire), pour les enfants qui apportent leur repas, le tarif sera de deux ½ heures de garderie. Il est impératif que les inscriptions soient faites sur la pause méridienne (de 11h30 à 12h30) afin de prendre en compte l'enfant dans les effectifs de la cantine. »

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 voix CONTRE – Julien MARTIN-SISTERON), accepte cette modification et fixe le tarif à deux ½ heures de garderie.

### **5- QUESTIONS DIVERSES :**

➤ L'association des victimes du bal de CREPOL (décès du jeune Thomas en novembre 2023) a adressé une demande d'aide financière pour permettre d'aider de nombreuses victimes. Les élus demandent au maire de contacter Mme la maire de CREPOL afin de connaître l'objet de l'association et leurs réels besoins. Le conseil prendra sa décision ultérieurement.

### **AUTRE POINT ABORDÉ :**

➤ Borne recharge véhicule électrique. M. le maire doit relancer le SDED concernant une installation place des Navettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 07 avril 2025 à 19h00.

Le secrétaire,  
Jacques BONHOURE

Le Maire,  
Bernard PRÉVIEU



Procès-verbal approuvé sans modification, à l'unanimité, lors de la séance du lundi 07 avril 2025

Affiché et mis en ligne sur [www.barbieres.fr](http://www.barbieres.fr) le 09 avril 2025